

COMMISSIONS PARITAIRES

Rendez-vous de carrière 2018-2019 : premières statistiques

Premier rendez-vous de carrière

Appréciation finale	Attributions lors de la notification			
	AGREGES	CERTIFIES	EPS	PLP
Excellent	21	63	5	18
Très satisfaisant	22	168	19	39
Satisfaisant	13	63	2	24
A consolider	0	11	0	3
Non renseignée	0	4	0	1
TOTAL	56	309	26	85

Deuxième rendez-vous de carrière

Appréciation finale	Attributions lors de la notification			
	AGREGES	CERTIFIES	EPS	PLP
Excellent	24	68	8	19
Très satisfaisant	32	193	19	50
Satisfaisant	30	60	5	21
A consolider	0	7	1	3
Non renseignée	0	8	1	2
TOTAL	86	336	34	95

Troisième rendez-vous de carrière

Appréciation finale du Recteur	Attributions lors de la notification			Nombre à ne pas dépasser « Excellent » : 10 % « Très satisfaisant » : 45 %			Attributions possibles suite au recours, lors la CAPA de contestation		
	CERTIFIES	EPS	PLP	CERTIFIES	EPS	PLP	CERTIFIES	EPS	PLP
Excellent	38	6	11	54	8	14	16	2	3
Très satisfaisant	221	32	61	244	38	64	23	6	3
Satisfaisant	274	46	68	-	-	-	-	-	-
A consolider	5	0	1	-	-	-	-	-	-
Non renseignée	5	0	1	-	-	-	-	-	-
TOTAL	543	84	142	-	-	-	-	-	-

Pour le 3^{ème} rendez-vous de carrière, l'appréciation finale « Excellent » est contingentée à hauteur de 10 % et l'appréciation finale « Très satisfaisant » est contingentée à hauteur de 45 %. Etant donné qu'au sein de chaque corps, il y a plus de 10 % des professeurs qui obtiennent le niveau d'expertise « Excellent » à chacun des 11 items, une grande partie d'entre eux se trouve privée de l'appréciation finale « Excellent » et obtient seulement « Très satisfaisant ». Les critères utilisés par l'administration pour choisir, parmi les professeurs qui ont obtenu le niveau d'expertise « Excellent » à chacun des 11 items, ceux qui obtiendront l'appréciation finale « Excellent » sont particulièrement opaques et discutables.

Exemple concret que l'on peut décliner pour chaque corps : 128 professeurs certifiés obtiennent le niveau d'expertise « Excellent » à chacun des 11 items ; 37 d'entre eux obtiennent l'appréciation finale « Excellent » du Recteur, les 91 autres obtiennent l'appréciation finale « Très satisfaisant ». L'appréciation finale « Très satisfaisant » ne pouvant pas être attribuée à plus de 244 certifiés (45 %), il ne reste que 153 attributions possibles. En conséquence, de nombreux certifiés ayant obtenu le niveau d'expertise « Excellent » ou « Très satisfaisant » à chacun des items obtiennent seulement l'appréciation finale « Satisfaisant ».

Obtenir le niveau d'expertise « Satisfaisant » à un item prive bien souvent le professeur de l'appréciation finale « Très satisfaisant », même si le niveau d'expertise « Excellent » ou « Très satisfaisant » a été obtenu à tous les autres items.

Obtenir une appréciation finale très inférieure à la moyenne des items est incompréhensible. Le préjudice moral et financier est particulièrement important, puisque l'appréciation finale sera utilisée dans le barème pour la promotion à la hors classe et qu'elle ne sera plus jamais modifiable après la CAPA de contestation.

L'an passé, l'administration avait quasiment consommé la totalité du contingent d'appréciations finales « Excellent » et « Très satisfaisant » au moment de la notification. Cela avait eu pour conséquence de réduire les chances d'obtenir gain de cause suite à la formulation d'un recours et lors de la CAPA de contestation, puisque le nombre d'appréciations finales « Excellent » ou « Très satisfaisant » pouvant encore être attribuées était limité à quelques unités le jour de la CAPA de contestation. L'administration semble avoir pris conscience de ce problème. Cette année, quel que soit le corps, l'administration n'a pas attribué le contingent maximal d'appréciations finales « Excellent » et « Très satisfaisant ». Cela laisse donc une marge de manoeuvre importante lors de l'examen des recours gracieux et lors de la CAPA de contestation.

Pour les deux premiers rendez-vous de carrière, les appréciations finales « Excellent » et « Très satisfaisant » ne sont pas contingentées. Les contraintes ne sont donc pas aussi importantes que pour le troisième rendez-vous de carrière. Obtenir le niveau d'expertise « Excellent » à chacun des 11 items permet généralement d'obtenir l'appréciation finale « Excellent ». L'appréciation finale « Excellent » est également attribuée à des professeurs qui ont obtenu le niveau d'expertise « Très satisfaisant » à certains items et « Excellent » à tous les autres. De nombreuses situations injustes et incompréhensibles sont cependant à signaler et doivent faire l'objet d'un recours.

Le SIAES - SIES, qui s'est toujours opposé au protocole PPCR, continue de dénoncer l'évaluation par compétences des professeurs et des élèves.

Chaque adhérent qui en fait la demande bénéficie de conseils personnalisés. Les responsables du SIAES - SIES ont relu les projets de courriers de recours et ont proposé des modifications, lorsque cela était nécessaire, avant leur envoi par voie hiérarchique.

Nous mettons en garde contre l'utilisation de modèles trouvés sur internet qui font perdre à la contestation toute sa valeur, son originalité et sa crédibilité.

La version 2019-2020 du « Vade Mecum du S.I.A.E.S. » est parue.

20 pages d'informations sur vos droits et votre carrière. Le SIAES vous informe et vous défend.

Publication adressée par voie postale aux adhérent(e)s et téléchargeable sur www.siaes.com